



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/34
23 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21-25 novembre 2005

PROPOSITIONS DE PROJET : MADAGASCAR

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Réfrigération

- Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Formation d'agents de douane et d'autres agents d'État en matière de réglementation et de surveillance de SAO et des appareils contenant des SAO PNUE
- Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Formation des techniciens en entretien y compris ceux des petites entreprises du secteur informel PNUE
- Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Programme de récupération et de recyclage France

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS

MADAGASCAR

PROJET TITLES

BILATERAL/IMPLEMENTING AGENCY

a)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Formation d'agents de douane et d'autres agents d'État en matière de réglementation et de surveillance de SAO et des appareils contenant des SAO	PNUE
b)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Formation des techniciens en entretien, y compris ceux des petites entreprises du secteur informel	PNUE
c)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Programme de récupération et de recyclage	France

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Bureau national de l'ozone, Ministère de l'Environnement
---	---

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004 JUSQU'À SEPTEMBRE 2005)

Annexe A (Groupe I) : CFC	7,1		
---------------------------	-----	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003 JUSQU'À SEPTEMBRE 2005)

SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC-11	Réfrigération	Entretien : 0,50		
CFC-12	Réfrigération	Entretien : 6,00		
CFC-115	Réfrigération	Entretien : 0,67		

Consommation restante de bromure de méthyle admissible au financement (tonnes PAO)	S.O.
---	------

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement – millions \$ US	Élimination – tonnes PAO
	a) – b)	44 070	0
	c)	43 759	0

TITRE DU PROJET :	a)	b)	c)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	S.O.	S.O.	7,1
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	S.O.	S.O.	7,1*
SAO à introduire (tonnes PAO) :			
Durée du projet (mois) :	12	12	18
Montant initial demandé (\$ US) :	22 000	25 000	40 500
Coût final du projet :			
Coûts différentiels d'investissement (\$ US)			
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$ US)			
Coûts différentiels d'exploitation (\$ US)			
Coût total du projet (\$ US)	22 000	25 000	40 500
Participation locale au capital (%) :	S.O.	S.O.	S.O.
Élément d'exportation (%) :	S.O.	S.O.	S.O.
Subvention demandée (\$ US) :	22 000	25 000	40 500
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg) :	S.O.	S.O.	S.O.
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$ US) :	2 860	3 250	5 265
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	24 860	28 250	45 765
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	S.O.	S.O.	S.O.
Échéances de surveillance incluses (O/N) :			

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT*	Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus
---------------------------------------	--

* Pour être en conformité avec les limites du Protocole de Montréal pour 2005 et 2007 (la consommation de base de CFC est de 47,9 tonnes PAO)

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le gouvernement de Madagascar, par l'entremise du PNUE et du gouvernement de la France, a présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 47^e réunion une proposition de projet pour une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (PGF) au montant de 87 500 \$ US, excluant les coûts d'appui d'agence. La mise à jour du PGF sera conjointement mise en oeuvre par le gouvernement de la France et le PNUE.

2. En 2004, le gouvernement de Madagascar a déclaré une consommation de CFC de 7,1 tonnes PAO dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal. La consommation de base de CFC est de 47,9 tonnes PAO.

Données générales

3. La consommation totale de CFC dans le secteur de la réfrigération au pays est actuellement évaluée à 9,2 tonnes PAO, principalement du CFC-12 utilisé pour l'entretien des réfrigérateurs domestiques (environ 107 000 appareils), de l'équipement de réfrigération commerciale (10 chambres froides) et de véhicules dotés de climatiseurs (245 véhicules). Une étude effectuée pendant la préparation de la mise à jour du PGF a recensé 520 techniciens dans le secteur de l'entretien en réfrigération, formés sur place, travaillant dans 330 petits ateliers.

4. Le prix d'un kilogramme de frigorigène est actuellement de 6,50 \$ US (secteur informel) à 20,00 \$ US (secteur formel) pour le CFC-12; de 12,50 \$ US (informel) à 42,40 \$ US (formel) pour le HFC-134a; et de 6,00 \$ US (formel) pour le HCFC-22.

Règlements visant les SAO

5. Le gouvernement de Madagascar a émis le 4 mai 2003 le Décret 2003/170 réglementant l'importation et l'utilisation de SAO par une autorisation spéciale exigeant un visa technique, des contingents d'importation, et l'utilisation de SAO récupérées et recyclées. Les institutions responsables de la mise en oeuvre du décret sont les Ministères de l'Environnement; du Commerce; de l'Agriculture, du Cheptel vif et de la Pêche; et des Finances et du Budget (Douanes).

Projet de PGF

6. Le projet de PGF approuvé à la 29^e réunion du Comité exécutif comprenait deux programmes de formation de base, l'un pour les agents de douane, et l'autre, un programme de « formation des formateurs » en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes pour les techniciens en réfrigération. En tout, 19 agents de douane et 89 techniciens en réfrigération ont été formés.

7. Le PGF comprenait aussi un sous-projet pour l'établissement d'un réseau de récupération et de recyclage formé de 40 unités de récupération des frigorigènes pour l'entretien de l'équipement de réfrigération commerciale et industrielle. La mise en oeuvre de cet élément du projet était conditionnelle au respect des exigences réglementaires et législatives et des mesures fiscales visant à favoriser la récupération et le recyclage des CFC au pays. La mise en oeuvre du programme de récupération et de recyclage n'a commencé qu'en mars 2003, lorsque les

conditions ont été satisfaites. Après un processus d'appels d'offre, l'équipement est arrivé pendant le premier trimestre de 2004, et des ententes contractuelles ont été signées entre le Ministère et les trois centres de recyclage au troisième trimestre de 2004. Les 40 machines ont alors été réparties également entre les trois centres, et les centres ont commencé à utiliser l'équipement au début de 2005. Toutefois, un système de surveillance des CFC récupérés et recyclés n'avait pas été mis en place.

Mise à jour du PGF

8. Les activités suivantes sont proposées dans le cadre de la mise à jour du PGF :
 - a) Formation d'agents de douane et d'autres agents d'État en réglementation et surveillance des SAO et des appareils contenant des SAO (22 000 \$ US, à être mise en oeuvre par le PNUE), pour former 30 autres agents de douane en techniques de réglementation et d'identification des SAO, accroître la sensibilisation à l'application des règlements en vigueur, et communiquer les lois pertinentes aux principaux groupes concernés;
 - b) Formation de techniciens en entretien, y compris les exploitants de petites entreprises du secteur informel (25 000 \$ US, à être mise en oeuvre par le PNUE), afin de fournir une formation supplémentaire en bonnes pratiques d'entretien en réfrigération à des techniciens et des gestionnaires de petites entreprises. La formation sera dispensée conformément au principe de « formation des formateurs »; l'équipement acquis pendant la première phase sera employé; et
 - c) Réactivation du programme de récupération et de recyclage, y compris l'optimisation du réseau existant et la détermination de l'emplacement de nouvelles installations à Majunga (40 500 \$ US, à être mis en oeuvre par la France).

9. Le gouvernement de Madagascar a présenté la mise à jour du PGF avec une lettre d'accompagnement signée par le Bureau de l'ozone du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts, et s'engageait à respecter les limites réglementées admissibles de 2007 pour les CFC, sans demander d'aide supplémentaire au Fonds multilatéral.

Agence principale et agence coopérante

10. Le gouvernement de Madagascar a sélectionné le PNUE à titre d'agence d'exécution principale et le gouvernement de la France à titre d'agence coopérante pour la mise à jour du PGF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

11. Depuis le commencement de la mise en oeuvre du programme de pays de Madagascar, la consommation de CFC est passée d'une consommation de base calculée de 47,9 tonnes PAO à 7,1 tonnes PAO en 2004, ce qui est inférieur au niveau de consommation admissible de 23,9 tonnes PAO de 2005, et similaire au niveau admissible de 7,2 tonnes PAO de 2007.

12. La mise à jour du projet de PGF propose de fournir une formation supplémentaire aux agents de douane et techniciens en réfrigération, et un soutien supplémentaire au projet de récupération et de recyclage. Toutefois, le Secrétariat a suggéré que, dans les limites du niveau admissible de financement pour la proposition de PGF, le gouvernement de la France et le PNUE évalueraient la pertinence d'utiliser la plupart des ressources disponibles pour fournir une variété de programmes de formation en bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et en entretien de base des équipements et des outils. La suggestion a été faite en tenant compte de la situation actuelle du secteur de l'entretien en réfrigération à Madagascar (c.-à-d., une consommation de 7,1 tonnes PAO de CFC utilisé uniquement pour l'entretien de réfrigérateurs domestiques, et le fait que le prix des frigorigènes sans CFC est le double de celui du CFC-12), et que les exigences de la décision 41/100 en rapport avec les PGF doivent être respectées.

13. Par la suite, le Secrétariat a été informé que la réactivation du programme initial de récupération et de recyclage comprenait l'élaboration d'une stratégie de gestion de la mise en oeuvre, en fonction de laquelle des équipements seraient achetés. Ces équipements pourraient être utilisés pour le programme de formation en meilleures pratiques. Le quatrième centre de recyclage proposé à Majunga avait été initialement prévu dans le projet initial. En ce qui a trait au prix des CFC, le gouvernement de la France et le PNUE ont jugé que, lorsque la législation sera à toutes fins pratiques mise en application, les importations de CFC diminueront et le prix local des CFC augmentera.

14. En conclusion, le gouvernement de Madagascar, le gouvernement de la France et le PNUE sont d'avis qu'en combinant les programmes de formation, les activités de récupération et de recyclage et les équipements d'entretien de base, il est possible de créer des synergies qui permettront de réactiver le programme initial de récupération et de recyclage, de le rendre durable, et d'en arriver à une meilleure coordination et à une plus grande sensibilisation aux questions touchant l'élimination des CFC.

RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets et des coûts d'appui associés aux niveaux de financement indiqués au tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Formation d'agents de douane et d'autres agents d'État en matière de réglementation et de surveillance de SAO et des appareils contenant des SAO	22 000	2 860	PNUE
b)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Formation des techniciens en entretien y compris ceux des petites entreprises du secteur informel	25 000	3 250	PNUE
c)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : Programme de récupération et de recyclage	40 500	5 265	France

- - -